## UN CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ

## **DESCRIPTION**

En 2014, le nouveau maire de Capestang a inauguré le cabinet médical municipal initié par son prédécesseur. Au départ, le projet était avant tout immobilier. Une partie du bâtiment a été rapidement louée à des infirmières libérales et à des kinésithérapeutes qui payaient un loyer mensuel. La deuxième partie, qui devaient accueillir les trois médecins libéraux de la commune, est restée vide, faute de médecins.

Alors, une convention entre la Ville, la CPAM et les mutuelles a été signée afin d'encadrer les modalités de financement : le montant des consultations payées par l'assurance maladie et les mutuelles est entièrement reversé à la commune qui paye ensuite ses médecins salariés. Le tiers-payant pour les patients est généralisé. 9 mois ont été nécessaires pour mettre en place les conventions et acquérir le matériel nécessaire.

Deux médecins salariés et deux secrétaires (payées par la commune) ont rapidement été recrutés en 2016. En effet, le salariat attire aujourd'hui davantage les médecins. En 2020, ce sont plus de 12 000 consultations qui ont été menées. Entre 2018 et 2020, les consultations ont augmenté de 25%.



## CONTACT

- Capestang, 2014
- mairie@ville-capestang.fr

## **THÉMATIQUES**

Santé et handicap / Structures de santé

Vie de la collectivité / Action municipale

REPÈRES

6,55

